



« Alexandre Finance : première société de gestion française à soumettre sa gouvernance à notation : BMJ ratings lui attribue AA+ »

Une démarche unique en France

Faisant depuis l'origine de sa carrière, le constat que la performance d'un fonds est étroitement liée à la précision de l'organisation et des rapports entre associés de la société de gestion qui l'encadre, Michel Péronne, ancien gérant chez Tocqueville Finance, a créé début 2008 Alexandre Finance avec cinq autres associés, sur des valeurs de gouvernance uniques, nouvelles et engageantes. Son Fonds Commun de Placement « Alexandre » naît quant à lui dès la mi-2008.

Dix huit mois plus tard, forts des succès générés par ces valeurs et confortés par les performances du fonds malgré la conjoncture, les associés ont décidé d'engager la société dans une démarche volontaire de notation extra-financière portant spécifiquement sur le domaine de sa gouvernance. L'agence BMJ Ratings a été missionnée pour cette évaluation.

AA+ pour Alexandre Finance selon le modèle GAM

Obtenant l'avant première note sur l'échelle de notation GAM qui comporte plus de dix niveaux, Alexandre Finance peut être fière de sa position qui vient conforter ses choix primordiaux et traduire une performance très élevée, supérieure aux standards sectoriels.

Sur les cinq principes de gestion que sont : la valeur du leadership, l'organisation de la responsabilité, la transparence des informations, l'indépendance du contrôle et l'innovation à long terme, combinés aux critères d'analyse classiques de la gouvernance : organes de direction, contrôle, actionariat, relations clients et communication, gestion des risques, **la société de gestion obtient une moyenne de 84/100 lui conférant la note AA+.**

BMJ ratings

Créé en 1993, l'agence BMJ ratings est spécialisée dans la notation extra-financière sollicitée. Son métier est d'évaluer les performances des entreprises, des collectivités territoriales, des associations et fondations, des écoles et des universités sur les critères sociaux, environnementaux et de bonne gouvernance.

"La notation extra - financière est aujourd'hui utilisée par les investisseurs comme un indicateur du potentiel de performance financière future » déclare Pascal Bello Directeur Général Délégué de BMJ ratings.

BMJ Ratings évalue les plus grandes entreprises françaises (Essilor International, Crédit Agricole, Eiffage, ADP, RATP, Veolia Environnement...) et des collectivités territoriales de première importance (Conseil Général du Finistère, Ville de Beauvais, Région Nord-Pas de Calais, Communauté d'Agglomération Nice Côte-d'Azur...).

Cette note ne manquera pas de conforter les investisseurs d'origine et de séduire les futurs entrants. La qualité du projet d'Alexandre Finance renforcera par ailleurs le désir d'arrivée envisagée de nouveaux gérants.

Soucieux d'expliquer sa démarche novatrice, Michel Péronne s'exprimera sur le sujet au cours de l'atelier « la gouvernance dans le métier de la gestion d'actifs », qu'il animera lors du salon Patrimonia le jeudi 1^{er} octobre prochain à Lyon à 11h30.

Le rapport de notation est disponible auprès d'Alexandre Finance.

Contacts presse :

Jurimanagement/ Juricommunication : Caroline Neveux- Sabrina Tantin – Tel +33.1.45.00.36.54/
www.jurimanagement.com/ www.juricommunication.com

ALEXANDRE FINANCE

Créée en janvier 2008, Alexandre Finance est une société de gestion sous la forme SAS, au capital de 706.200€ réunissant 6 associés. Tous les associés de la société y exercent exclusivement leur activité professionnelle et sont actionnaires a minima de 5%. Cette situation est un élément important de la continuité dans la gestion et permet de faire converger les objectifs de la société avec ceux des clients.

Le FCP ALEXANDRE

Créé le 10 juillet 2008, le FCP a adopté une stratégie de gestion discrétionnaire et opportuniste, consistant à sélectionner des sociétés « stock-picking » suivant une philosophie « value » démontrant une sous-évaluation de la société tout en présentant un profil de risque limité. Le fonds ne recourt pas aux marchés à terme ni pour augmenter son exposition ni pour se couvrir. Il peut être investi à 100% sur les marchés d'actions européens et détient à tout moment 75% minimum en titres éligibles au PEA.

Contact: - www.alexandrefinance.fr

Alexandre Finance : 10, rue Clément Marot – 75008 Paris – Tel : +33.1.53.23.83.83- Fax : +33.1.53.23.83.00